

2.2. Comprendre les engagements de chacun

Activité
Histoire de guerre

- 1^{ère} de Lycée -

Analyse du film « Les sentiers de la gloire »



Présentation

L'activité consiste à étudier les résistances à l'engagement et leurs conséquences (mutineries et fusillés) qui ont ébranlé les armées chaque côté de la ligne de front en 1917. Le film de Stanley Kubrick « *Les Sentiers de la gloire* » constitue le support de cette activité, enrichie de très nombreuses références à des outils pédagogiques existants, conçus par des enseignants.

Objectifs :

- ◆ Apprendre un contenu historique à partir d'un film de fiction.
- ◆ Faire découvrir par des sources diverses (film, témoignages) les motivations à la mutinerie et le sort des fusillés pour l'exemple.
- ◆ Confronter le regard du cinéaste et celui de l'historien.



Indications pratiques

Durée estimée de l'activité : durée du film (90') + une séance de durée identique (3h au total).

Nombre de participants : l'enseignant et sa classe

Lieu : salle de classe

Matériel nécessaire :

- ◆ Texte joint pour l'enseignant
- ◆ Matériel de projection vidéo (TV + magnétoscope) et une copie légale du film de Stanley Kubrick *Les sentiers de la gloire* (1957).



Préparation préalable

Prendre connaissance des **documents** contenus dans cette fiche :

- ◆ Fiche technique du film (1 p.)
- ◆ Documents historiques sur les résistances à l'engagement (4 p.)
- ◆ Découpage séquentiel du film (1 p.)
- ◆ Fiche Elève (2 p.) – à photocopier pour chaque élève

Consulter également les **sites Internet** suivants qui sont cités comme sources de cette activité :

- ◆ Article de fond *Les Sentiers de la gloire, de l'Histoire à l'historicité*, Vincent Bosquet, http://cinehig.clionautes.org/article.php3?id_article=69
- ◆ Textes sur les mutineries de la Première Guerre Mondiale : <http://hypo.ge-dip.etat-ge.ch/www/cliotexte/html/1ere.gm.mutinerie.html>
- ◆ Proposition d'activité de Jean-Pierre Meyniac : http://cinehig.clionautes.org/article.php3?id_article=29
- ◆ Activité complète d'Emmanuel Noussis : http://archives.ac-strasbourg.fr/dynamic_html/31/3798.html
- ◆ Dossier de Télédoc du CNDP : http://www.cndp.fr/Tice/Teledoc/dossiers/dossier_sentiers.htm
- ◆ Une analyse accompagnée de quelques photos en anglais: <http://www.carleton.edu/curricular/MEDA/classes/media110/Miller/analysis.htm>

Consignes

Déroulement

1. A partir de l'étude des Pages d'Histoire sur les mutineries et les fusillés pour l'exemple, introduire le film de Stanley Kubrick. **Présenter l'enjeu de ce film** engagé pour dénoncer ce sujet polémique qui n'avait pas encore été étudié dans l'Histoire de France au moment de la sortie du film.
2. **Visionner le film** dans son intégralité ou éventuellement par séquences à l'aide du découpage séquentiel joint.
3. **Distribuer les Fiches Elèves** à chaque élève. Leur accorder le temps de les remplir en classe ou chez eux pour la séance suivante.
4. **Restitution collective** des réponses individuelles. Les éléments de réponse figurent dans les documents historiques joints ou cités (notamment l'article de Vincent Bosquet : http://cinehig.clionautes.org/article.php3?id_article=69)
5. Distribuer quelques **témoignages de fusillés** pour l'exemple.
6. Proposer un **exercice de production écrite** en imaginant le plaidoyer que ces condamnés auraient pu dire pour se défendre au cours de leur procès.



Fiche technique du film

Réalisation Stanley Kubrick

Film Noir et Blanc, 1h26

Date de sortie du film: 1957

Scénario S. Kubrick, d'après le roman de Humphrey Cobb: "*The Paths of Glory*" 1935.

Personnages

| | |
|---------------------|------------------|
| Le Colonel Dax | Kirk Douglas |
| Le Caporal Paris | Ralph Meeker |
| Le Général Broulard | Adolphe Menjou |
| Le Général Mireau | Georges Macready |

Synopsis

Lors de la guerre de 1914-1918, tandis que le conflit s'est enlisé depuis longtemps dans la guerre de tranchées, l'état-major français décide une offensive quasiment impossible sur la « colline aux fourmis ». Repoussé par le feu ennemi, le 701^e régiment, commandé par le colonel Dax, doit se replier. Le général Mireau, chef de l'offensive, demande alors de traduire en conseil de guerre le régiment pour « lâcheté ». Malgré l'opposition de Dax, trois hommes tirés au sort seront condamnés à mort et exécutés. Dax avait entre-temps soumis au général Broulard, chef de l'état major, les preuves que le général Mireau avait fait tirer sur sa propre armée pendant l'attaque. Broulard révoque celui-ci et propose son poste à Dax en croyant que celui-ci avait agi par simple ambition. Dax refuse.

Sortie du film

Kubrick présente son film le jour de Noël.

Critiques

New York Times: « *Effet de choc de la dure réalité, la camera de Kubrick pénètre l'esprit des intrigants et le cœur des soldats patients et qui tenus dans la peur doivent accepter que l'on leur ordonne de mourir* ».

Herald Tribune: « *Vous ne pouvez pas croire que des hommes aussi mauvais puissent tenir en main tant de pouvoir ni que la justice militaire française puisse être si corrompue* ».

Sight and sound (revue): « *Le monde semble impitoyablement divisé entre ceux qui commandent et ceux qui sont commandés. Les officiers intriguent dans un vaste château alors que les soldats vont à l'attaque comme ils iraient en temps de paix à l'usine ou au bureau* ».

« Le film n'est pas sorti en France en 1957. Il n'a pas été censuré, contrairement à une légende tenace, mais on a seulement omis de le présenter à l'obtention du visa de publication. (...) En 1957, la France avait des raisons parfaitement identifiables de ne pas souhaiter qu'un public trop vaste vît le film de Kubrick. A cette date, les « événements » d'Algérie avaient commencé depuis 1954, et la guerre était devenue la grande affaire de la quatrième République impuissante. Comme la guerre de quatorze et comme celle que montrait Kubrick, c'était une guerre d'appelés du contingent, qui suppléaient les troupes de carrière trop peu nombreuses ; comme elle, c'était une guerre qui se cachait et qu'on cachait en recourant à une propagande éhontée. Ce film n'est devenu visible par le public français qu'en 1975, et qu'il n'a été programmé à la télévision, sur la chaîne ARTE, et fort tard dans la soirée, qu'en 1991... »

Vincent BOCQUET, *Les Sentiers de la Gloire*, de l'histoire à l'historicité.

Source: http://cinehig.clionautes.org/article.php3?id_article=69

Source : © CLIOTEXTE, 1997-2006, Patrice Delpin

<http://hyppo.ge-dip.etat-ge.ch/www/cliotexte/html/1ere.gm.mutinerie.html>

Mutineries et fusillés "pour l'exemple"

Comme vingt-quatre autres poilus injustement accusés d'avoir reculé devant l'ennemi, Henry Floch a été jugé ; il sera fusillé avec cinq de ses camarades (Durantet, Blanchard, Gay, Pettelet et Quinault), à Vingré le 4 décembre 1914. Réhabilité le 29 janvier 1921, c'est l'un des six « Martyrs de Vingré ».

« Ma bien chère Lucie, Quand cette lettre te parviendra, je serai mort fusillé. Voici pourquoi : Le 27 novembre, vers 5 heures du soir, après un violent bombardement de deux heures, dans une tranchée de première ligne, et alors que nous finissions la soupe, des Allemands se sont amenés dans la tranchée, m'ont fait prisonnier avec deux autres camarades. J'ai profité d'un moment de bousculade pour m'échapper des mains des Allemands, J'ai suivi mes camarades, et ensuite, j'ai été accusé d'abandon de poste en présence de l'ennemi.

Nous sommes passés vingt-quatre hier soir au Conseil de Guerre. Six ont été condamnés à mort dont moi. Je ne suis pas plus coupable que les autres, mais il faut un exemple. Mon portefeuille te parviendra et ce qu'il y a dedans. Je te fais mes derniers adieux à la hâte, les larmes aux yeux, l'âme en peine. Je te demande à genoux humblement pardon pour toute la peine que je vais te causer et l'embarras dans lequel je vais te mettre.

Ma petite Lucie, encore une fois, pardon. Je vais me confesser à l'instant, et espère te revoir dans un monde meilleur.

Je meurs innocent du crime d'abandon de poste qui m'est reproché. Si au lieu de m'échapper des Allemands, j'étais resté prisonnier, j'aurais encore la vie sauve. C'est la fatalité.

Ma dernière pensée, à toi, jusqu'au bout.

Henry Floch »

in GUÉNO, J-P, (s.d.), Paroles de poilus : lettres et carnets du front 1914-1918, Paris, Librio, 2001, p.87

Autre lettre d'un fusillé "pour l'exemple". L'orthographe est d'origine.

« Je soussigné, Leymarie, Léonard, soldat de 2e classe, né à Seillac (Corrèze).

Le Conseil de Guerre me condamne à la peine de mort pour mutilation volontaire et je déclare formelmen que je sui innocan. Je suis blessé ou par la mitraille ennemie ou par mon fusi, comme l'exige le major, mai accidentelmen, mai non volontairemen, et je jure que je suis innocan, et je répète que je suis innocan. Je prouverai que j'ai fait mon devoir et que j'aie servi avec amour et fidélité, et je je n'ai jamais féblie à mon devoir.

Et je jure devandieux que je sui innocan.

Léonard Leymarie »

Leymarie a été fusillé le 12 décembre 1914 à Fontenoy.

in GUÉNO, J-P, (s.d.), Paroles de poilus : lettres et carnets du front 1914-1918, Paris, Librio, 2001, p. 87-88

Une lettre de 1915

« J'ai écrit une carte ce matin à Julien où je lui expliquais la pénible corvée que nous avons faite ce matin. Le code de justice militaire est très sévère en temps de guerre et ceux qui veulent tirer au flanc s'en repentissent durement. Je verrai toujours devant mes yeux cet homme à genoux, les yeux bandés, les mains attachées au poteau ; un feu de salves, et c'en est fini de l'existence. Pourtant, ce n'est pas un crime qu'il avait commis, alors que nous montions à Notre-Dame de L. Il était resté en arrière, en essayant de sauver sa peau, il s'est embourbé davantage. Je ne connais pas ses antécédents ; mais il me semble qu'on aurait pu avoir un peu de pitié, car cet homme est père de

quatre enfants. On a voulu faire un exemple et cela est tombé sur lui, c'est un malheur, mais d'un autre côté cela donnera à réfléchir à tous ceux qui ont l'habitude de tirer au flanc.

Adolphe Lenoir dit René »

in GUÉNO, J-P, (s.d.), Paroles de poilus : lettres et carnets du front 1914-1918, Paris, Librio, 2001, p. 92

Une lettre citée par le rapport du 30 mai 1917 de la Section de renseignements aux Armées.

« Je te dirais qu'en ce moment tous les combattants en ont marre de l'existence. Il y en a beaucoup qui désertent - 10 à ma compagnie qui ont mis les bouts de bois dans la crainte d'aller à l'attaque. Je crois qu'on va faire comme chez les Russes, personne ne voudra plus marcher. Il est vrai que ce n'est plus une vie d'aller se faire trouer la peau pour gagner une tranchée ou deux, et ne rien gagner ».

Lettre d'un soldat (1917), retenue par le contrôle postal.

« Tous les soldats crient : " A bas la guerre ! " et refusent de prendre les lignes. J'espère que tous en feront autant et que nous finirons ce carnage depuis qu'il dure... A Soissons, ils ont tué deux gendarmes.

Nous n'avons rien à gagner à la continuation de la guerre. Ça a l'air de chauffer grave à Paris avec les grèves. Tant mieux ».

in G. Pedroncini, 1917, les mutineries de l'armée française, coll. Archives Julliard-Gallimard, 1968

Craonne : Lionel Jospin réhabilite les mutins du Chemin des Dames

« Certains de ces soldats, épuisés par les attaques, condamnés à l'avance, glissant dans une boue trempée de sang, plongés dans un désespoir sans fond refusèrent d'être sacrifiés » : c'est en ces termes que le premier ministre, Lionel Jospin, présent hier sur le lieu ô combien symbolique de Craonne, a réhabilité les soldats français du Chemin des Dames jugés en 1917 pour ce qu'il est convenu d'appeler une « mutinerie », et dont certains - leur nombre n'excède pas la cinquantaine - furent passés par les armes. Premier Premier ministre à se rendre sur ce chemin-là, où quelque 200.000 hommes périrent au cours de la catastrophique offensive lancée le 16 avril 1917 par le général Robert Nivelle - elle dura jusqu'au 10 mai - Lionel Jospin, rendant hommage aux victimes de la guerre, y a associé ces autres victimes, « ces soldats fusillés "pour l'exemple" au nom d'une discipline dont la rigueur n'avait d'égale que la dureté des combats, demandant qu'ils réintègrent aujourd'hui, pleinement, notre mémoire collective ». Noël Genteur, maire de Craonne, visiblement très ému, lui a répondu: « La dignité que vous rendez, aujourd'hui, aux poilus est à la mesure de votre humanité ». Il a estimé qu'en ces lieux avait été commis « le premier crime contre l'humanité resté impuni ». (...)

In L'Humanité, 6 novembre 1998

<http://www.humanite.presse.fr/journal/1998/1998-11/1998-11-06/1998-11-06-044.html>

49 exécutions

« Le bain de sang, dont certain ont parlé, s'était limité à 49 exécutions effectives, un suicide de condamné à mort, et une évasion. Au total 61 hommes auraient dû être exécutés.

Il est intéressant de souligner que ce nombre eût été beaucoup plus élevé si le Président de la République R. Poincaré et le général Pétain avaient fait droit aux demandes d'exécutions que leur présentaient bon nombre de généraux ».

Les mutins condamnés un miroir de la France

« De 30 à 40.000 mutins ou manifestants ont remué l'armée française. 10 % d'entre eux sont passés devant les Conseils de Guerre.

De ces hommes, nous connaissons l'essentiel.

Ils venaient de la France entière : 5 départements seulement n'eurent pas de condamnés à mort, un seul n'eut pas de condamné à des peines graves, tous eurent des condamnés à des peines légères.

Ils venaient de tous les âges de la vie puisqu'ils étaient nés entre 1869 et 1900. C'est dire que les soldats mutinés n'appartenaient ni à une région déterminée, ni à la jeunesse. Si les célibataires (70%) l'emportaient nettement, les hommes mariés (1 condamné sur 5) et les pères de famille (1 condamné sur 20) ne les avaient pas laissé manifester seuls.

Quant à prétendre, comme de nombreux généraux, que les mutineries étaient le fait des mauvaises têtes, des récidivistes des Conseils de Guerre ou des tribunaux civils, il ne semble pas que cette explication résiste à l'examen du casier judiciaire des condamnés. Pour les condamnés à mort, 60 % n'avaient jamais été traduits en justice, civile ou militaire (...)

Deux traits fondamentaux dominent l'extrême diversité professionnelle (plus de 400 métiers) des mutins condamnés. Tous sont des travailleurs manuels et les cultivateurs fournissent les plus gros contingents (1/3), suivis loin derrière (1 pour 10 cultivateurs environ) par les journaliers, les maçons, les mineurs et les boulangers.

Les mutins ont été des hommes si différents qu'ils ne peuvent avoir été réunis dans la révolte que par un seul sentiment commun : celui de soldats lassés de vains et inutiles combats ».

G. Pedroncini, 1917, les mutineries de l'armée française, coll. Archives Julliard-Gallimard, 1968

Quelques chiffres

Sentences des arrêts pour les mutineries de 1917 en France :

| | |
|---|--------------------|
| ◆ Condamnés à mort graciés | 504 |
| ◆ Condamnés à mort fusillés | 50 |
| ◆ Travaux forcés et longues peines de détention | 1381 |
| ◆ Peines plus légères | 1492 |
| ◆ Total | 3427 arrêts rendus |

(sur 8 millions de soldats et officiers mobilisés au total de 1914 à 1919)

Chiffres tirés de Azéma, Jean-Pierre, « Pétain et les mutineries de 1917 », in *l'Histoire* n° 107, janvier 1988, p.83

L'avis des historiens

Extraits d'un entretien mené effectué par Eric Pincas.

<http://www.historia.presse.fr/data/mag/659/65906101.html>

Nicolas Offenstadt, maître de conférences à l'université Paris I, auteur de travaux sur le pacifisme, **Guy Pedroncini**, le premier à avoir conduit une étude sérieuse sur le sujet, et **Sonia Combe**, responsable des archives de la Bibliothèque de documentation internationale, font part de leurs réflexions.

N. O . - Une mutinerie est une action collective. Mais il était impossible de réprimer collectivement. Aussi le commandement et la justice militaire mettent en place un processus de sélection, de construction de la figure du " meneur ". On sait très bien que les généraux ont aussi exercé des pressions sur les conseils de guerre. Mais on ne peut pas dire pour autant que la justice agit sans logique. " Fabriquer " un meneur, ne voulait pas dire qu'il était forcément pris au hasard. Certains de ces soldats avaient des antécédents, d'autres étaient mal vus par leurs supérieurs. Il s'agissait notamment de faire des exemples, mais cela ne voulait pas dire non plus que le fusillé fût innocent au regard des normes de la justice militaire. Ceci dit, bien des mutins ont été condamnés à d'autres peines que la mort.

(...) Il s'agit d'une question très importante et il faut bien reconnaître qu'il manque une analyse de la mémoire des mutineries. Premièrement, je crois que, dans la mémoire collective, une confusion s'est imposée. Toutes les exécutions (fusillés pour abandon de poste, refus d'obéissance, mutins de 1917, etc.) survenues pendant le conflit ont été fusionnées. Il y a comme un écrasement de la mémoire. Arrive un moment où l'ensemble des fusillés ne forme plus qu'un seul corps : celui des mutinés de 1917. C'est naturellement une erreur.

(...) Les mutineries remettent en cause toute la lecture de la guerre. Parler des mutineries, c'est revenir sur le comportement de milliers de combattants. Cela impose une relecture collective. Dans les

ouvrages publiés dans l'après-guerre, la répression des mutineries est souvent très rapidement abordée, voire passée sous silence. Et le silence est la porte ouverte à tous les fantasmes.

Pourquoi les fusillés sont-ils tombés, par la suite, dans l'oubli ?

N. O . - Au début, la réhabilitation des fusillés passe par l'action des associations militantes, comme la Ligue des droits de l'homme. Pour faire connaître leur démarche, elles dénoncent le caractère scandaleux de ces exécutions. C'est le meilleur moyen de mobiliser l'opinion.

La force de ces militants est d'avoir réussi à insérer cette cause-là dans les valeurs dominantes (justice, patriotisme). Contrairement à ce qu'on pense, la cause des fusillés n'était pas une cause dissidente. L'injustice et l'arbitraire étaient dénoncés par beaucoup. Le fait que les cas les plus contestables aient débouché sur une réhabilitation juridique dans les années 1920 et 1930 a contribué à apaiser la mémoire. Par ailleurs, la Seconde Guerre mondiale et ses horreurs recouvrent, pour partie, celles de la Première.

L'accès aux archives

S. C. Depuis la sortie de la première édition de mon livre en 1994, le privilège de l'accès aux archives dites " sensibles ", celles qui font la transparence sur le comportement des commis de l'État, qu'il s'agisse de l'armée, du gouvernement de Vichy ou des forces républicaines en Algérie, par exemple, semblerait avoir été étendu. Mais la loi de 1979 sur l'accès aux archives demeure, et c'est elle qui organise le secret. Une nouvelle loi, promise depuis des années, tarde à voir le jour. Un temps de latence de vingt-cinq à trente ans pour accéder aux archives me semblerait suffisant. Cela correspond d'ailleurs au temps de collecte et de traitement du document. Pensez qu'aujourd'hui les dossiers du personnel de l'État, ne sont accessibles qu'après cent vingt ans ! Comment dans ces conditions penser pouvoir écrire l'histoire politique du XXe siècle ?

Guy Pedroncini - Je voulais savoir exactement ce qu'avaient été ces mutineries. Dans quel contexte elles s'étaient produites et quelle avait été l'ampleur du mouvement. Lorsque Pétain est appelé pour remplacer Nivelle, le 15 mai 1917, il doit faire face aux révoltes de soldats qui n'acceptent plus d'être sacrifiés. Il doit surmonter une véritable crise de confiance de la troupe envers le commandement. Je voulais comprendre comment Pétain avait redressé la situation.

Le gros problème, c'est que les archives étaient fermées à cause du délai de cent ans. J'ai obtenu une autorisation pour consulter les archives de Service historique de l'armée de terre à Vincennes. Y figurait la description d'à peu près tous les cas de rébellion qui s'étaient produits et qui étaient remontés au commandement. Ces archives rendaient bien compte des mutineries, mais il y manquait les "mutins". J'ai demandé à consulter les archives de la justice militaire, conservées à Meaux. Cela a été plus difficile.

G. P. - Quand, dans mon livre, j'ai démontré qu'il y avait eu seulement 554 condamnés à mort pendant la période des mutineries de 1917, 49 exécutés (2 suicidés et un évadé), j'ai été l'objet de violentes attaques. Mais les faits et les chiffres sont là : Pétain avait réussi à restaurer la confiance parmi la troupe, il n'y avait pas eu autant de mutinés fusillés qu'on le croyait jusqu'alors, Poincaré, le président de la République, ayant gracié 9 condamnés sur 10.

Il y avait alors en France un fort courant antimilitariste, notamment contre la justice militaire. L'image du maréchal de 1940 brouillait celle du général en chef de 1917.

* Nicolas Offenstadt, travaille sur les discours et les engagements pour la paix aux époques médiévale et contemporaine. Thèmes qu'il développe dans *Les Fusillés de la Grande Guerre et la mémoire collective* (1914-1999) paru aux Éditions Odile Jacob.

** Premier historien à avoir étudié les mutineries de 1917, Guy Pedroncini a publié en 1967, *Les Mutinés de 1917*, aux Presses universitaires de France.

*** Dans son ouvrage *Archives interdites. L'Histoire confisquée* (La Découverte, 2001) Sonia Combe regrette que les archives de l'armée de terre ne soient ouvertes qu'à de trop rares historiens. Et déplore une source unique de documentation.

Découpage séquentiel du film

1. Images du Château: PC, entrevue général Poularde et général Mireau, il faut prendre "La fourmilière".
2. Mireau dans la tranchée: observe "la Fourmilière", long parcours dans la tranchée, dialogue avec quelques soldats.
3. Mireau dans le PC du Colonel Dax. Entretien sur la faisabilité de l'assaut.
4. Patrouille de nuit. Lieutenant Roget, caporal Paris, soldat Lejeune tué.
5. Dans le cagna: Paris, Dax, Roget achève son rapport
6. Dialogue entre deux soldats: quelle est la meilleure façon de mourir?
7. A l'aube, Mireau attend dans son PC;
8. L'assaut: Dax inspecte ses soldats dans la tranchée. Compte à rebours, vomissement des obus croissant, montée, no man's land, feu de barrage très dense de l'ennemi, boucherie.
9. Au PC, Mireau nerveux demande à ce qu'on tire sur de nombreux soldats restés dans la tranchée.
10. Retour au front: Dax revient à la tranchée, "Faites sortir les hommes!". Impossible.
11. Au PC, calme, Mireau, Boulard et Dax discutent. Mireau demande qu'on fusille des soldats pour l'exemple. Marchandage sur le nombre. Dax prendra la défense des accusés.
12. Dax demande aux commandants de désigner trois soldats. On les lui emmène: caporal Paris, soldats Arnaud et Ferol.
13. Le procès devant la cour martiale. Dax défend ses soldats mais en vain. Montage sur la préparation du peloton d'exécution.
14. Les prisonniers: dernier repas, arrivée d'un prêtre, tentative d'évasion de Ferol.
15. Dax force le lieutenant Roget à commander le peloton. Capitaine Rousseau apprend à Dax que Mireau lui avait demandé de tirer sur les soldats français.
16. Bal des officiers: Boulard et Dax, pourquoi faut-il exécuter trois hommes? Pour le moral de la troupe. Dans l'affaire Mireau - Rousseau: il y a des dépositions de témoins.
17. Matin de l'exécution: roulement de tambours, plaintes d'Arnaud, plan long des trois hommes tués.
18. Boulard, Mireau, Dax: une enquête a été ordonnée sur Mireau, Boulard propose à Dax le poste de Mireau, échange vif entre "le colonel idéaliste" et le général cynique.
19. Dehors, Dax seul, dans une auberge le tenancier présente une jeune réfugiée allemande. Elle chante devant des hommes excités et réussit à les émouvoir. Bientôt il faut repartir aux tranchées.

Fiche Elève

NOM : _____ Prénom : _____

Présentation

- ◆ Quel est le thème du film ?

- ◆ Résumez en 2 ou 3 lignes le scénario.

- ◆ Comment comprenez-vous le titre du film ?

- ◆ Dans quel genre de film le classeriez-vous ?

La construction du film

- ◆ Kubrick oppose tout au long du film soldats et officiers. Recherchez et montrez comment cette opposition se manifeste.

- ◆ Quels sont les aspects du film qui présentent une vision très exacte sur le plan historique de la guerre ? Choisissez-en un et développez-le.

- ◆ Distinguez dans le procès des soldats mis en scène par Kubrick ce qui se rapproche de la réalité historique et ce qui est du domaine de la fiction.

| Réalité historique | Fiction |
|--------------------|---------|
| ◆ | ◆ |
| ◆ | ◆ |
| ◆ | ◆ |

Le sens du film

- ◆ A partir de l'observation des scènes du film, que peut-on dire sur l'interprétation que fait Kubrick des thèmes suivants de la Grande Guerre :

La stratégie des généraux _____

La brutalisation, les souffrances _____

Les mutineries, les fusillés pour l'exemple _____

- ◆ Stanley Kubrick a dit de son film : « *Il ne délivre pas de message. Ce n'est en aucun cas un film pour ou contre l'armée. Au mieux un film contre la guerre* ». Justifiez cette affirmation en choisissant une scène ou une péripétie du film dans laquelle se manifeste ce regard « anti-guerre » du cinéaste.

Conclusion

- ◆ Peut-on considérer ce film comme un document historique ? Pourquoi ?
